27 janvier 2004 **04.303**

Question Francis Berthoud

A quand une restructuration de l'action sociale dans le canton de Neuchâtel?

Depuis le début de l'année, la presse a mis en évidence, à de multiples reprises, l'augmentation préoccupante de la pauvreté dans notre canton comme dans l'ensemble de la Suisse. C'est ainsi que la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a, dès les premiers jours de janvier, tiré la sonnette d'alarme. Elle estime que le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale, qui est de 300.000 en 2003 pour l'ensemble du pays, pourrait atteindre 400.000 d'ici trois à quatre ans.

Pour contenir cette augmentation, et pour mieux maîtriser les coûts de l'ensemble des dispositifs de la politique sociale, la CSIAS propose d'instituer une forte coordination entre les services du chômage, de l'AI, de l'AVS et les services sociaux. Elle réclame aussi la rédaction d'une loi-cadre fédérale sur le minimum vital, mieux à même d'harmoniser les multiples systèmes existants. Un tel texte représenterait un bon moyen pour lutter contre le "tourisme social" a estimé, à l'assemblée de la CSIAS, M^{me} Josy Gyr, directrice des services sociaux d'Einsiedeln. La nécessité de mettre l'accent sur les processus de réinsertion sociale a aussi été mise en évidence comme celle d'inciter fermement les bénéficiaires des différentes formes d'aide sociale à entrer dans ces processus; cette incitation n'ayant de sens que si la société se dote conjointement des moyens d'offrir aux personnes en réinsertion des places de travail.

Sans attendre la loi-cadre fédérale réclamée par la CSIAS, le Conseil d'Etat projette-t-il de proposer très prochainement au Grand Conseil une restructuration de l'action sociale dans notre canton instituant une forte coordination entre les services du chômage, de l'AI, de l'AVS et les services sociaux?

Le Conseil d'Etat dispose déjà:

- du rapport intermédiaire sur les mesures d'insertion sociale et professionnelle remis aux membres du Grand Conseil le 29 septembre 2003;
- du rapport de la sous-commission de la commission cantonale de l'action sociale chargée d'évaluer l'organisation et la structure des services sociaux communaux et intercommunaux accepté par la commission cantonale le 7 novembre 2003;
- du rapport sur le partenariat entre l'Etat et les communes dans le dispositif social cantonal présenté à la troisième session des états généraux de la réinsertion sociale et professionnelle le 28 novembre 2003.

Sachant que ces trois rapports n'ont rien de contradictoire mais sont, au contraire, d'une remarquable complémentarité, il nous semble que le Conseil d'Etat dispose de tous les éléments qui devraient lui permettre de soumettre à bref délai au Grand Conseil des propositions concernant une restructuration de l'action sociale dans notre canton. Une telle restructuration est susceptible de permettre de mieux maîtriser l'augmentation des dépenses sociales et probablement de permettre des économies de frais de fonctionnement. Dans la mesure où les collectivités publiques, prises dans leur ensemble, recherchent des économies, nous sommes convaincu qu'il conviendrait de donner à cette restructuration un caractère prioritaire.

Le Conseil d'Etat partage-t-il notre conviction et envisage-t-il de soumettre un tel rapport au Grand Conseil avant la fin de l'année de telle façon qu'il puisse être traité par notre Conseil avant la fin de la législature pour que les éventuelles décisions entrent en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2006?